

Mercredi 28 septembre 2016

La Métropole Rouen Normandie élue « Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2016 »

Réintroduction de la nature en ville, gestion différenciée des espaces verts, gestion des milieux humides, éco-pâturage... En 2016, la Métropole Rouen Normandie a amplifié ses actions de préservation et de restauration de la biodiversité notamment avec le « Plan d'actions biodiversité ». Afin de les valoriser, la Métropole a candidaté pour le concours de « Capitale française de la biodiversité » ayant pour thème cette année « Sols et biodiversité ». La première étape du concours a permis à la Métropole d'être labellisée 4 libellules sur 5, symbolisant la qualité et l'ampleur de son engagement. La Métropole n'a pas été retenue pour le titre de capitale mais face à 18 finalistes, elle a été élue dans sa catégorie « Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2016 » et se verra, à ce titre, remettre un trophée le 17 octobre prochain au Ministère de l'Environnement.



Ce concours permet de récompenser les collectivités les plus actives pour la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine naturel. Ce trophée national est l'occasion pour la Métropole d'évaluer ses actions mais également de les partager et d'échanger avec d'autres collectivités.

Socle indispensable du vivant et des activités humaines, témoins de l'histoire de la collectivité, les sols sont des ressources à part entière qui doivent être gérées et protégées de façon à pouvoir remplir leurs fonctions, à travers l'urbanisme, les espaces verts, les activités agricoles et forestières, la prévention des risques naturels. Les collectivités locales sont en première ligne pour limiter leur dégradation, préserver leur bon fonctionnement voire les restaurer.

Cette année, la Métropole a proposé au jury **trois actions réalisées répondant au thème « Sols et biodiversité »** qui lui ont permis de remporter le titre de « Meilleure Intercommunalité pour la biodiversité 2016 ».

1

L'éco-pâturage sur les coteaux

Face au constat de fermeture des pelouses calcaires des coteaux suite à l'abandon des sites par les agriculteurs, la Métropole développe depuis 2012 un programme ambitieux de connaissance, restauration et gestion de ces milieux en pariant sur une stratégie innovante et durable : l'éco-pâturage.

Ainsi, la Métropole met gratuitement à disposition des sites pour des propriétaires d'animaux (éleveurs, associations, particuliers). L'objectif de ce projet est d'aboutir à la revalorisation écologique de ces milieux délaissés et à la réappropriation d'un maximum de pelouses calcicoles des coteaux.

À ce jour, 2 sites de pelouses calcaires ont été mise à disposition de 2 gestionnaires :

- un site de 6,5 hectares qui abrite une espèce protégée et menacée de papillon (Damier de la Succise) géré par une éleveuse de moutons qui va pouvoir passer en Agriculture Biologique grâce à la jouissance de ces terrains ;
- un site d'un hectare géré par un particulier qui met 3 à 4 chèvres pour entretenir ce site.



Le site d'un hectare à Amfreville-la-Mivoie

L'éco-pâturage est une solution alternative de gestion écologique des milieux naturels qui présente de nombreux atouts pour la collectivité : la réduction des déchets verts, la disparition des nuisances sonores (liées aux engins mécaniques d'entretien), la réduction des coûts, le développement de la biodiversité ainsi que le maintien et la restauration d'une flore diversifiée.

La restauration du site silicicole des Terres du Moulin à Vent à Bardouville et Anneville-Ambourville



Le site écologique des Terres du Moulin à Vent situé à cheval sur les communes de Bardouville et d'Anneville-Ambourville constitue un site silicicole remarquable d'environ 220 hectares à terme.

Les milieux silicicoles, et notamment les pelouses silicicoles abritent une flore et une faune rares, hautement patrimoniales. Ces milieux sont peu développés et limités aux terrasses alluviales de la Seine. Malgré cette rareté, la Normandie présente

encore les plus beaux ensembles silicicoles du quart nord-ouest de la France.

La restauration du site des Terres du Moulin à Vent propose un programme ambitieux qui vise à atteindre l'ensemble des objectifs suivants :

- protéger la ressource en eau du captage de Bardouville, une ressource indispensable pour l'ensemble des habitants de cette boucle de la Seine ;
- protéger et restaurer des habitats naturels silicicoles sur le site, un enjeu régional et national ;
- maintenir et/ou développer une activité agricole, et plus particulièrement une agriculture tournée vers une gestion durable des ressources et des circuits courts de distribution ;
- gérer durablement les espaces boisés du site en valorisant, si possible localement, la ressource bois ;
- mettre en valeur le paysage remarquable du site, vecteur d'attractivité pour des activités connexes en matière de tourisme vert, de circuits de randonnées, ou encore d'activités de loisirs de pleine nature.

La Métropole possède 112 ha qui ont fait l'objet d'un appel à candidature pour la mise à disposition de parcelles auprès d'exploitants agricoles. Les exploitants agricoles attributaires doivent respecter un cahier des charges environnemental très strict, interdisant les produits phytosanitaires, les engrais et les amendements (sauf pour les espaces autorisés en cultures où sont acceptés de faibles apports d'engrais organiques). **L'agriculture est en effet le moyen le plus économique pour gérer les milieux naturels.**

Le plan de financement de restauration du site a été estimé à 1,162 M€ pour l'acquisition foncière, l'étude des milieux silicicoles, l'élaboration d'un plan de gestion, les travaux d'aménagement... Il est réalisé grâce à de nombreux partenaires financiers : l'Europe, la Région Normandie, l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La protection de la biodiversité dans les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (en cours d'élaboration)

La Métropole vise la protection des sols et milieux à enjeux patrimoniaux forts pour la biodiversité dans les documents d'urbanisme. Identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), elles sont reprises dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la Métropole approuvé en octobre 2015.

Ainsi, plusieurs mesures sont mises en place dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour atteindre cet objectif, notamment :

- l'intégration dans le diagnostic du PLU de l'ensemble des données naturaliste et des enjeux identifiés en matière de biodiversité ;
- la mise en œuvre pour chaque opération d'aménagement engagée par la Métropole, d'une analyse des enjeux de biodiversité ;
- la protection des réservoirs silicicoles et calcicoles dans le zonage et le règlement du PLU
- l'analyse de l'ensemble des zones à protéger en croisant leur localisation avec les besoins identifiés dans le SCOT/SRCE...

L'objectif de ces différentes mesures de protection des réservoirs et corridors écologiques identifiés dans le SRCE, repris dans le SCOT de la Métropole est de préciser et maintenir les superficies à l'échéance du PLU.



Panorama Camp César

Après avoir remis un dossier détaillé, la Métropole a reçu le 2 septembre dernier la visite d'un comité scientifique et technique composé de chercheurs, techniciens territoriaux, représentants d'institutions et d'associations spécialistes de la nature, chargé d'évaluer les actions des participants.

Au terme de ces épreuves, elle a été élue face à 18 autres intercommunalités « Meilleure intercommunalité pour la biodiversité 2016 » notamment devant Nice et Montpellier.

Ces 3 actions retenues par le Comité scientifique et technique du concours figureront également au recueil d'actions exemplaires 2016. Ce recueil est destiné à valoriser, partager et diffuser les bonnes pratiques à travers la présentation d'actions de terrain en faveur de la biodiversité.



Le concours « Capitale française de la Biodiversité »

Le concours « Capitale française de la Biodiversité » s'adresse depuis 2010 aux villes de plus de 2 000 habitants et aux intercommunalités françaises. Il est soutenu par le Ministère du Logement et de l'Habitat Durable et le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et est organisé par deux associations : l'association nationale Plante & Cité, centre d'ingénierie de la nature en ville, et l'association régionale Natureparif, agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, en coordination avec la mission de préfiguration de l'Agence française pour la Biodiversité dans le cadre de l'expérimentation de la régionalisation de la future Agence française pour la biodiversité. Il bénéficie aussi du soutien du Secrétariat exécutif de la Convention sur la Diversité biologique des Nations-Unies. Enfin, il s'appuie sur de nombreux partenaires, réunis au sein de son Comité scientifique et technique, organe unique de gouvernance et d'évaluation du concours.

Une métropole engagée à travers un « Plan d'actions biodiversité »

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre du « Plan d'actions biodiversité » adopté en 2015 par la Métropole pour simplifier ses interventions dans ce domaine. L'étendue et la diversité des espaces naturels de la Métropole rend nécessaire une méthode privilégiant les interventions ponctuelles et ciblées répondant à l'ensemble des composantes du territoire.

Diverses et complémentaires, les actions sont en faveur :

- du soutien au développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement ;
- de la gestion des milieux humides, notamment la restauration des mares ;
- de la réintroduction de la nature en ville ;
- de la préservation et valorisation des forêts à travers une « charte forestière » ;
- de la restauration de la trame verte et bleue ;
- de la gestion différenciée des espaces verts.

La gestion différenciée est une action exemplaire de la mise en œuvre du « Plan d'actions biodiversité ». Depuis 2013, 22 communes ont déjà été accompagnées par la Métropole pour la mise en œuvre de la gestion différenciée de leurs espaces. À partir du 1^{er} janvier 2017, ce sont désormais les 71 communes de la Métropole qui pourront bénéficier de cet accompagnement leur permettant d'arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouvertes au public.

Toutes ces actions contribuent ainsi au développement équilibré et respectueux de l'environnement pour le bien-être des citoyens métropolitains et la préservation de l'équilibre des espaces du territoire.

Contacts presse

Marion FALOURD
Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr